



NOTE DE SUIVI COMPLÉMENTAIRE
Données de l'observatoire régional des achats de
produits phytosanitaires
Pays de la Loire 2008-2010

Cette note complémentaire aux notes éditées précédemment sur la période 2008-2010 exploite les résultats de l'Observatoire régional des achats mis en place par le CROS en novembre 2010, qui mesure les quantités de substances phytosanitaires actives achetées en Pays de la Loire (QSA).

Entre 2008 et 2010, la QSA régionale a baissé de 8,6%, s'agissant à la fois des usages professionnels et des produits portant la mention « emploi autorisé dans les jardins », qui représentent l'un et l'autre 91,2% et 8,8% des quantités achetées.

Les herbicides, les traitements généraux et les fongicides contribuent largement à la QSA : respectivement 33%, 29% et 25%. A noter que la plupart des catégories de produits a connu une baisse de la QSA.

On constate en particulier une diminution de près de 19% de la QSA des produits T,T+,CMR, qui s'explique en grande partie par l'interdiction de certaines molécules et une moindre utilisation de ces produits à risque.

Dans un contexte climatique globalement favorable aux productions végétales en 2009 et 2010 par rapport à 2008, il est nécessaire de rester prudent lors de l'interprétation de ces évolutions. L'intégration des données des achats pour la période 2011-2012 permettra de vérifier si ces tendances sont durables ou uniquement conjoncturelles.

Le plan Ecophyto a été lancé, en 2008, pour diminuer le recours aux produits phytosanitaires, en zones agricoles et non agricoles, tout en continuant à assurer un niveau de production élevé tant en quantité qu'en qualité dans une perspective de développement durable. Fruit d'une concertation entre l'ensemble des parties prenantes, le plan est piloté par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) et s'inscrit depuis décembre 2012 dans un projet plus large « le projet agroécologique pour la France : agricultures produisons autrement ».

Pour évaluer les progrès réalisés en matière de réduction de l'usage des produits phytosanitaires, le plan prévoit l'utilisation d'indicateurs de pression, en particulier, le nombre de doses unités (NODU) complété par la quantité de substance active (QSA), calculés à partir du code postal des distributeurs.

Le MAAF a pu ainsi fournir pour 2008 et 2009 les NODU et QSA régionaux : on appellera ces résultats les données des ventes.

Ces données, efficientes à l'échelle du pays, voire des régions, ne permettent néanmoins pas de réaliser l'approche territoriale nécessaire à la définition et la mise en oeuvre d'actions spécifiques, notamment, au niveau des bassins versants ou des bassins de production.

En conséquence, le plan régional Ecophyto des Pays de Loire validé par le Comité Régional d'Orientement et de Suivi (CROS) du 30 novembre 2010 a prévu de réaliser une base de données régionale des achats de produits phytosanitaires recensés cette fois à l'échelle des codes postaux des utilisateurs : l'observatoire régional des achats de produits phytosanitaires décrit en encadré 1.

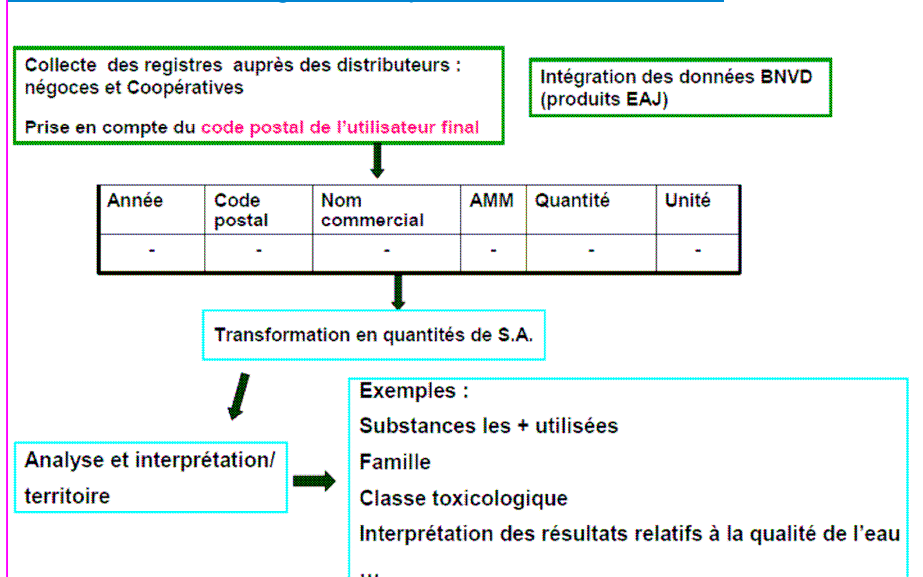
Cette note de suivi 2008-2010 présente ainsi les résultats de l'OAPP pour ces trois années et tente de les interpréter en fonction du contexte régional.

A cette fin, seront utilisés les éléments de conjoncture recensés dans la note de suivi 2008-2009, déjà publiée en 2011 à partir des données des ventes et dans la note de conjoncture 2010-2011, éditée en 2012 (encadré 3).

Après avoir décrit le dispositif OAPP, cette note abordera les évolutions des achats de produits phytosanitaires 2008-2010 au niveau régional puis départemental et s'arrêtera sur l'évolution des achats d'un certain nombre de substances actives.

En dernier lieu seront évoquées les actions marquantes du plan régional Ecophyto en 2013.

Encadré 1 : méthodologie utilisée pour la création de l'OAPP



Le dispositif OAPP :

Ce dispositif piloté par la DRAAF a nécessité l'implication de plusieurs acteurs :

- Coop de France Ouest, Négoces Ouest et Négoces Centre Atlantique pour la collecte des données,
- l'AELB pour la collecte des données EAJ « emploi autorisé dans les jardins »,
- l'AELB, la DREAL et la DRAAF pour le financement et la gestion de la base de données.

La mise en forme de tous les registres collectés a été réalisée d'une part par Coop de France Ouest pour les données issues des coopératives, d'autre part par la FREDON pour celles des négoce. La création de la base de données finale a été confiée à un Bureau d'études.

Une deuxième phase de collecte concernant les données 2011-2012 a débuté en mai 2013. L'intégration de ces deux années, prévue en 2014, permettra à terme d'avoir des tendances plus robustes et d'atténuer les variations inter-annuelles liées aux contextes climatiques, parasitaires et à la conjoncture économique.

Pour interpréter les données, l'analyse portera sur la quantité de substance active (QSA). Il sera fait une différence entre les données collectées auprès des distributeurs dites « registre » de celles collectées auprès de l'AELB pour les emplois EAJ (encadré 2).

Encadré n° 2 : quelques définitions

QSA-registre : il s'agit de la QSA issue des registres de ventes de produits phytosanitaires collectés auprès des distributeurs (négoce et coopératives). Elle concerne les achats effectués par les professionnels agricoles ou non agricoles. Il est donc difficile de distinguer la part des usages professionnels agricoles et des usages professionnels non agricoles dans la QSA registre.

QSA-EAJ : il s'agit de la QSA relative aux produits portant la mention EAJ issue de la BNVD (Base Nationale de Ventes distributeurs). Toutefois, un produit portant la mention EAJ peut être acheté par des professionnels dans un conditionnement adapté.

QSA totale : QSA-registre + QSA-EAJ.

I- Evolution des achats de produits phytosanitaires

Une diminution du recours aux produits phytosanitaires entre 2008 et 2010 :

Entre 2008 et 2010, la quantité de substances actives achetées (QSA) en Pays de la Loire a connu une diminution de l'ordre de 8,6%. Ainsi, la QSA est passée de 5 561 t en 2008 à 5 080 t en 2010. Il s'agit d'une tendance qui concerne à la fois la QSA-registre et la QSA-EAJ. Ainsi, la QSA-registre est-elle passée de 5 011 t en 2008 à 4 723 t en 2010 soit une diminution de 5,7 %.

Quant à la QSA-EAJ, elle est passée de 550 t en 2008 à 357 t en 2010 soit une diminution de 35%.

Quand on s'intéresse aux molécules les plus vendues sur les trois années, on observe que les 15 premières représentent, en moyenne, plus de deux tiers de la QSA totale : le métam-sodium, utilisé dans les traitements généraux du

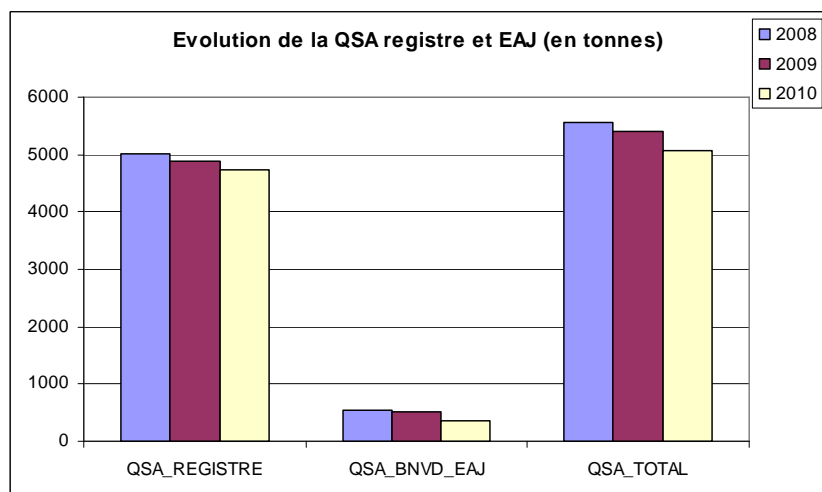
sol en maraîchage représente, en moyenne, une QSA de 1 558 t soit 29,1% de la QSA totale, le soufre, essentiellement utilisé en cultures spécialisées et homologué en agriculture biologique, environ 511 t soit 9,5% et le glyphosate 462 t, soit plus de 8,6%.

Les autres molécules du haut du classement sont :

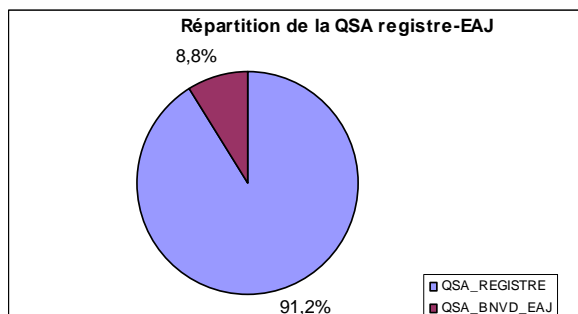
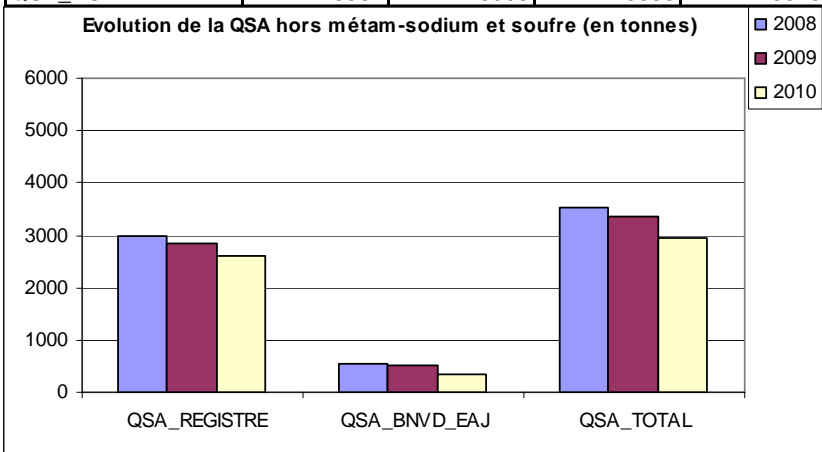
- l'isoproturon : herbicide céréales,
- le mancozèbe : fongicide utilisé surtout en viticulture, arboriculture et cultures légumières,
- le prosulfocarbe : herbicide utilisé en grandes cultures, légumes...
- le s-metolachlore : herbicide maïs,
- l'acétochlore : herbicide maïs (interdit en juin 2013).

Sur l'ensemble des ventes, les substances EAJ représentent, en moyenne, 8,8% de la QSA contre 91,2% pour les usages professionnels.

A ce stade de l'étude, il n'a pas été possible de calculer le NODU régional qui donnerait des informations complémentaires sur l'utilisation de certaines molécules de façon indépendante du grammage des produits



Données	2008	2009	2010	Total
QSA_REGISTRE	5011	4889	4723	14623
QSA_BNVD_EAJ	550	510	357	1417
QSA_TOTAL	5561	5399	5080	16040



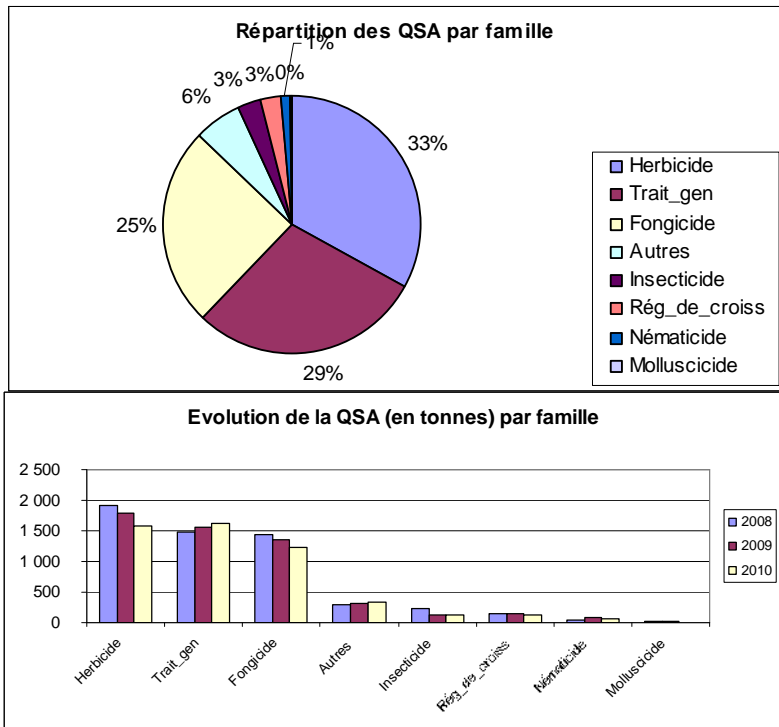
appliqués. Quand il est fait référence au NODU dans cette note, il s'agit des valeurs publiées à partir des données des ventes issues de l'observatoire national (basé sur le code postal du distributeur).

L'usage des herbicides représente près d'un tiers de la QSA régionale :

Ce sont les herbicides qui contribuent le plus à la QSA : 33%. Les fongicides y contribuent à hauteur de 25% et les traitements généraux à hauteur de 29%. Ces résultats sont globalement conformes à ceux de la note de suivi 2008-2009.

Hormis les nématicides et les traitements généraux pour lesquels la QSA a augmenté, les autres catégories ont toutes connu une baisse : 62,5% pour les molluscides, plus de 48,4% pour les insecticides, plus 17,4% pour les herbicides, 15% pour les régulateurs de croissance et 14,7% pour les fongicides.

En valeur, ce sont les herbicides et les fongicides qui ont contribué le plus fortement à la baisse de la QSA.

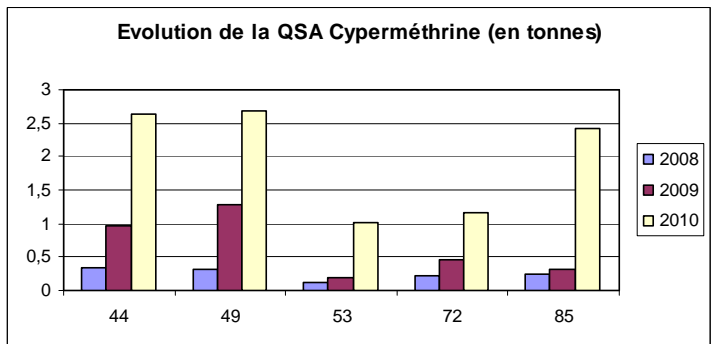


Quelques hypothèses pour expliquer les tendances :

La baisse de l'utilisation des molluscides peut s'expliquer par les conditions climatiques qui ont diminué le risque vis à vis des limaces en 2009 et 2010 par rapport à 2008.

Pour les insecticides, il est plus difficile d'expliquer la baisse de la QSA par des facteurs uniquement climatiques et parasitaires. En effet, la pression des ravageurs était présente et globalement comparable sur la période 2008-2010 (malgré des différences en fonction des couples cultures/ravageurs concernés). Dès lors, on peut s'orienter vers d'autres facteurs explicatifs à savoir :

- l'interdiction de certaines substances actives (carbofuran, carbosulfan...) et l'effet de substitution par les pyréthrinoïdes (plus efficaces à faibles doses), en particulier, la cyperméthrine, la lambda-cyhalothrine, l'alphaméthrine...
- le changement des pratiques en cultures spécialisées : confusion sexuelle, lutte intégrée, lutte biologique...



La baisse de l'utilisation des fongicides s'explique pour partie par la moindre pression fongique constatée en 2009 et 2010 par rapport à 2008. En effet, l'année 2008 est caractérisée par une forte pression fongique sur la plupart des cultures en région :

septoriose, fusariose et helminthosporiose sur les céréales à pailles, fusariose des épis sur maïs, mildiou sur vigne, tavelure en arboriculture fruitière, mildiou, botrytis et anthracnoses sur légumes...La baisse de l'utilisation des fongicides peut être également liée à un effet période d'achat des produits par les utilisateurs (anticipation et stockage).

La baisse de la QSA des herbicides est plus délicate à expliquer. En effet, l'intensité du recours aux herbicides dépend de plusieurs autres facteurs : le stock grainier du sol, les conditions de levée, le choix des stratégies de désherbage, le type de rotation...Plusieurs causes peuvent être donc à l'origine de cette baisse :

- le changement de pratiques avec un recours aux techniques alternatives : désherbage mécanique, enherbement permanent...A ce titre, l'enquête pratiques phytosanitaires dans la viticulture 2010 indique une baisse des surfaces viticoles entretenues exclusivement par voie chimique entre 2006 et 2010.
- l'existence d'un effet de substitution. En effet, l'utilisation des sulfunolylées (efficaces à faible dose) augmente globalement alors que celle des urées substituées baisse.

Encadré n° 3 : synthèse des éléments de contexte pour la période 2008-2010 (cf. note de suivi 2008-2009 et note de conjoncture 2010-2011)

Un assolement régional varié et relativement stable :

La région est caractérisée par la présence de cultures spécialisées connues pour être assez fortement consommatrices de produits phytosanitaires : près de 59 000 ha (vignes, légumes frais et secs, cultures fruitières, pépinières, fleurs et plantes ornementales). Entre 2008 et 2010, l'assolement régional est resté relativement stable malgré quelques évolutions :

- céréales à pailles et maïs grain : une stabilité relative malgré une légère diminution par rapport à 2008,
- oléoprotéagineux : une augmentation significative les dernières années qui s'explique essentiellement par l'augmentation de la part des oléagineux (colza d'hiver). Les surfaces des protéagineux restent relativement stables,
- les cultures fourragères : les surfaces sont relativement stables,
- les cultures permanentes hors STH (surfaces toujours en herbe) : une légère régression qui s'explique par la baisse des surfaces en vigne (Muscadet essentiellement),
- les prairies artificielles, temporaires et STH : une légère diminution des prairies permanentes compensée partiellement par une augmentation des prairies artificielles et temporaires,
- les autres surfaces : une diminution qui s'explique essentiellement par la baisse des surfaces en jachère, particulièrement marquée pour la campagne 2007- 2008.

Des conditions climatiques défavorables en 2008 :

- année 2008 : des pluies abondantes au premier semestre, hétérogènes au cours de l'été et faibles au quatrième trimestre. Le gel intervient au début du mois d'avril et cause localement d'importants dégâts sur vignes et vergers. A partir de l'été et jusqu'à la fin de l'année, les températures sont inférieures aux normales saisonnières.
- année 2009 : des pluies normales au deuxième trimestre, elles deviennent rares au troisième trimestre et jusqu'au début du mois de novembre ; la fin de l'année est abondamment arrosée. Après un hiver assez froid, les températures moyennes s'inscrivent dans les normales saisonnières à l'exception du quatrième trimestre marqué par la douceur.
- 2010 : le premier trimestre est froid et sec, les pluies sont rares au second trimestre, bien inférieures à celles d'une année normale au troisième trimestre. L'année est très ensoleillée avec de longues périodes de froid. Le nombre de jour de gel atteint un record tant au premier semestre qu'au dernier.

Une faible pression parasitaire en 2009 et 2010 :

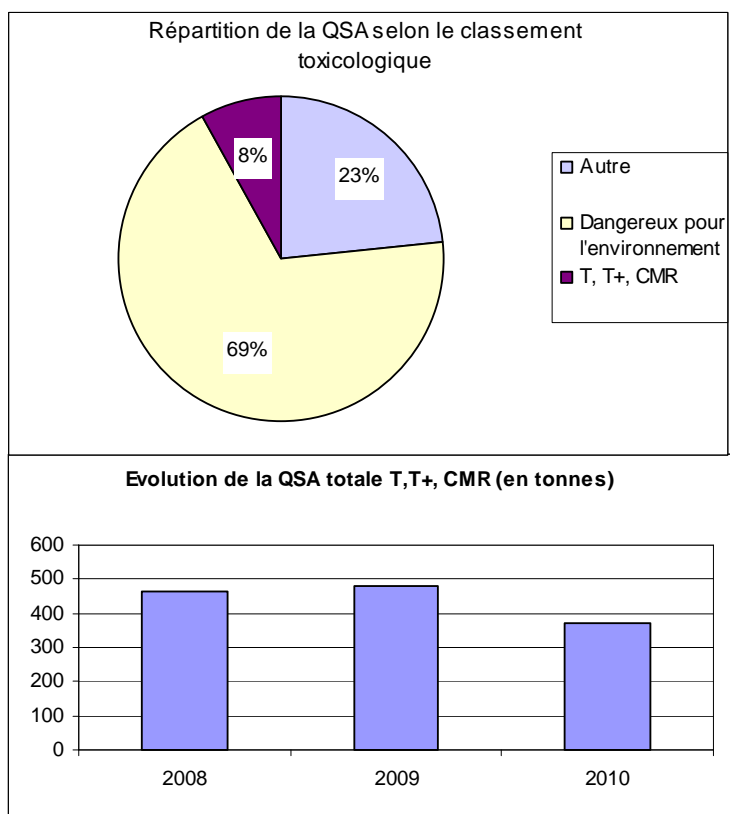
La pression des ravageurs est globalement comparable entre 2008 et 2009 mais la pression fongique est moindre en 2009 sur la majorité des cultures rencontrées régionalement. Les caractéristiques climatiques de l'année 2010 en font une année à très faible pression.

Une conjoncture économique propice à l'utilisation des produits phytosanitaires en 2010 :

Après une baisse importante des prix de la plupart des produits agricoles en 2008 et 2009, les prix des céréales et oléagineux augmentent en 2010 selon un scénario similaire à celui de 2007. Le prix des intrants augmente en 2010 à l'exception de celui des produits phytosanitaires qui reste globalement stable.

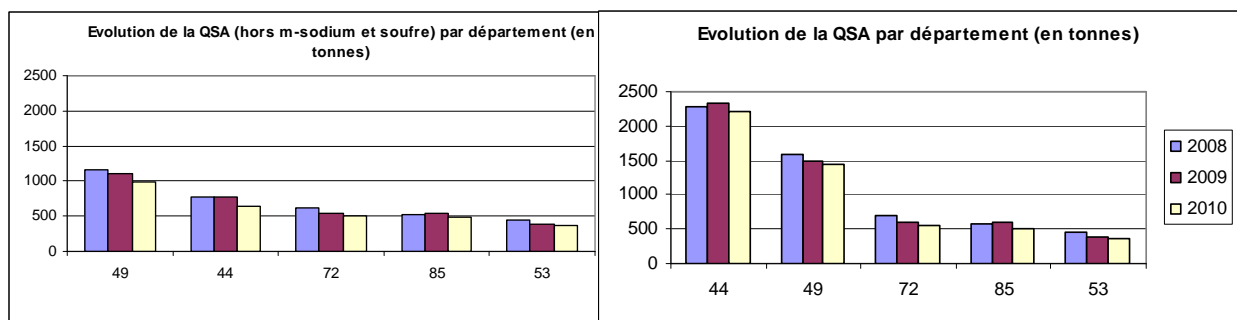
Une baisse de la QSA des produits T,T+, CMR :

Les molécules appartenant à la catégorie T,T+, CMR représentent environ 8% de la QSA totale. Entre 2008 et 2010, leur QSA a baissé de près de 19% (surtout entre 2009 et 2010). La baisse de l'utilisation de certaines molécules telles que l'isoproturon, le captane (fongicide utilisé en arboriculture), le bromoxynil (herbicide grandes cultures) et l'interdiction d'autres molécules telles que le benfuracarbe (interdit en 2009), le diuron (interdit en 2008)... contribuent largement à cette évolution.



Une diminution de la QSA pour l'ensemble des départements :

Sur l'ensemble des départements, la QSA régionale a diminué. Cependant, la baisse de la QSA est variable d'un département à l'autre. La plus forte baisse est observée pour les départements de la Sarthe et de la Mayenne (respectivement 19,9% et 18,2%), elle est de l'ordre de 11,2% en Vendée, de 8,8% en Maine et Loire et de 2,61 % en Loire Atlantique.



L'importance de la QSA en Loire Atlantique s'explique essentiellement par l'utilisation du métam-sodium. En effet, le département de la Loire Atlantique représente plus de 90% de la QSA du métam-sodium utilisé sur la période 2008-2010. Ainsi, quand on exclut le métam-sodium de la QSA totale : c'est le département de Maine et Loire qui occupe le premier rang. L'utilisation du métam-sodium en Loire Atlantique s'explique par la présence de cultures maraîchères à cycles courts, en particulier la mâche, mais aussi les radis et les jeunes pousses de salades. Cette molécule pondéreuse en terme de QSA contribue très peu au NODU (cf. note de suivi 2008-2010).

Encadré n° 5 : arrêté encadrant l'utilisation métam-sodium en Loire Atlantique

L'arrêté préfectoral du 26 juillet 1999 fixe les dispositions relatives à l'application du métam-sodium en Loire Atlantique : l'obligation pour les applicateurs de se déclarer et d'avoir reçu une formation spécifique, les règles de stockage du produit, les conditions d'application et l'obligation d'information des riverains, l'aménagement d'ouvrages de rétention (temporaires ou permanents selon la pente) permettant le stockage des eaux de ruissellement pour les parcelles situées en amont hydraulique de zones biologiquement sensibles.

Une évolution variable en fonction des molécules

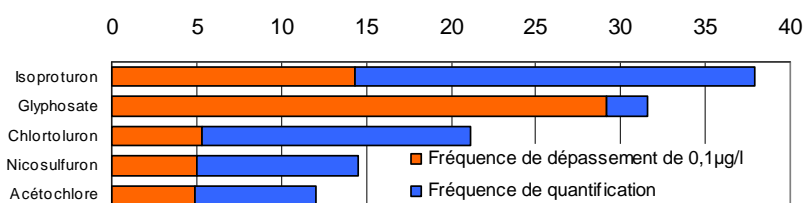
Le choix de ces molécules a été fait suite à une analyse basée sur :

- les résultats de l'analyse des eaux superficielles de la région pour la période 2008-2010 : sélection des 50 premières molécules quantifiées sur cette période,

- les résultats de l'observatoire des achats de produits phytosanitaires : sélection des 50 premières molécules selon le classement QSA.

Les cinq molécules sélectionnées font ainsi partie des 15 substances les plus quantifiées (sur la période 2008-2010). Le glyphosate, l'isoproturon, le chlortoluron et l'acétochlore ont un rang QSA inférieur à 20. Le nicosulfuron est classé parmi les 20 premières molécules les plus contributrices au NODU en 2008 et 2009 (cf. note de suivi 2008-2009).

Taux de quantification dans les eaux superficielles moyennes 2008-2010

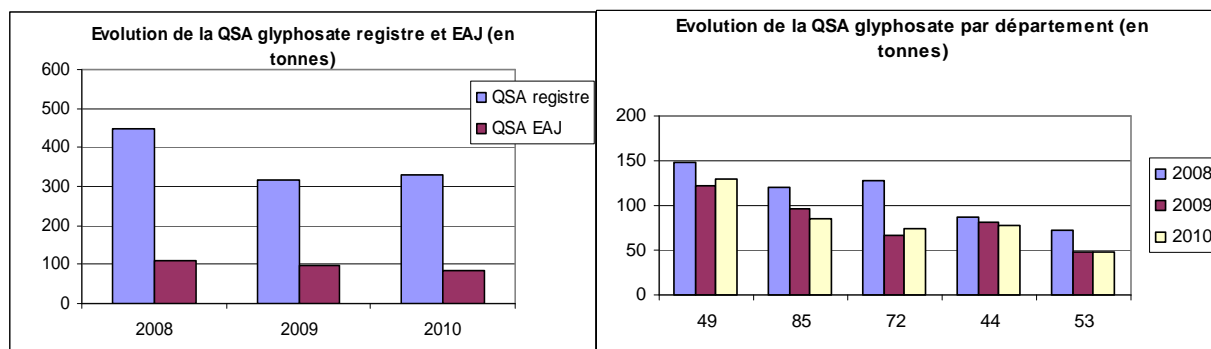


Le glyphosate :

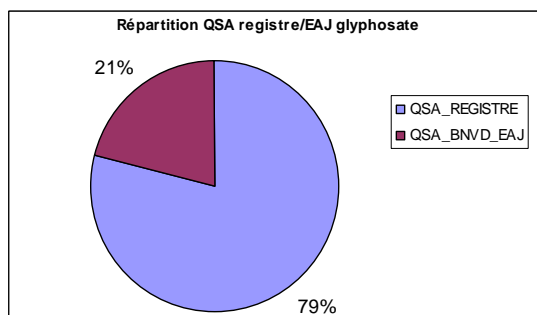
Le glyphosate utilisé en tant que désherbant en zones agricoles et non agricoles est régulièrement quantifié dans les eaux superficielles avec sa molécule de dégradation l'AMPA : environ 32% pour le glyphosate et 74% pour l'AMPA (moyenne de la période 2008-2010). Sa QSA occupe le second rang au niveau régional.

Pour cette molécule, les ventes EAJ sont plus importantes, elles représentent environ 21% de la QSA totale (contre 8,5% pour l'ensemble des substances).

Entre 2008 et 2010, la QSA du glyphosate a diminué de plus 25%. C'est le département de la Sarthe qui enregistre la plus forte réduction avec près de 42%.



De manière générale, cette diminution est observée en grande partie entre l'année 2008 et 2009. Elle concerne à la fois les usages professionnels (26%) et les EAJ (20%). Ce constat confirme les conclusions de la note de suivi 2008-2009.



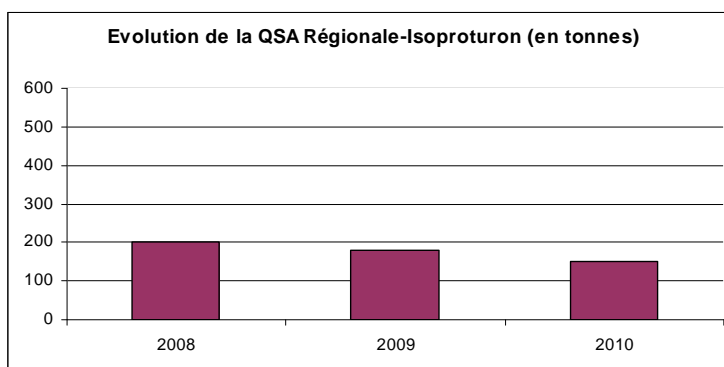
Cette baisse des achats de glyphosate peut s'expliquer par un changement de pratiques en zones agricoles et non agricoles, un effet de substitution, un effet lié à des achats différés de l'utilisation...

En 2009, la baisse de la QSA de glyphosate ne se traduit pas par une baisse des taux de quantification de cette molécule dans les eaux superficielles. Pour une meilleure interprétation de ces résultats, il est nécessaire de disposer d'un certain nombre d'éléments notamment : la compréhension des mécanismes de transfert, l'évaluation des pollutions ponctuelles, la compréhension du comportement d'achat des utilisateurs...

Néanmoins, on constate une diminution des taux de quantification du glyphosate dans les eaux superficielles en 2012.

L'isoproturon :

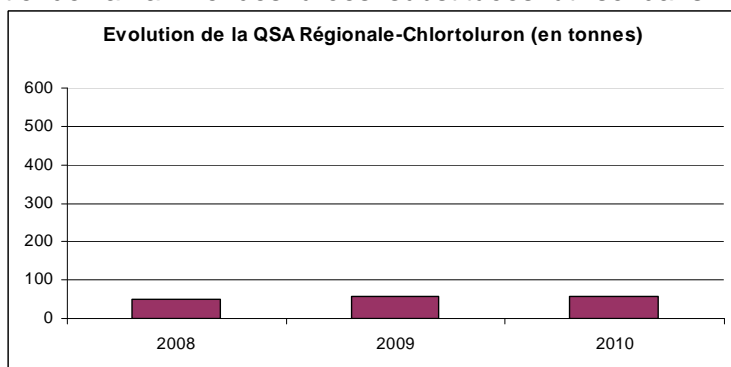
L'isoproturon est un herbicide de la famille des urées substituées utilisé pour le désherbage des céréales ; il est quantifié régulièrement dans les analyses des eaux superficielles (38% en moyenne sur la période 2008-2010). Dans le cadre de l'observatoire des achats de produits phytosanitaires, il se situe au cinquième rang en QSA. Au



cours de la période 2008-2010, sa QSA a diminué de plus 26%. Il s'agit d'une tendance qui concerne tous les départements et qui peut s'expliquer par le changement des pratiques, l'interdiction de l'utilisation sur les parcelles drainées en période de drainage, mais aussi par un effet de substitution de certaines molécules (par exemple le mésosulfuron-méthyle). Le taux de quantification de l'isoproturon dans les eaux superficielles a connu également une baisse entre 2008 et 2010.

Le chlortoluron :

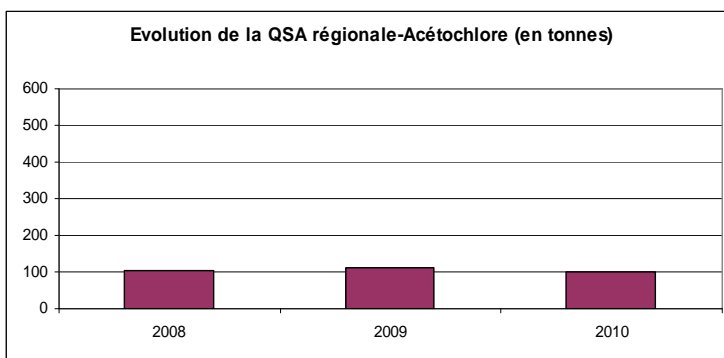
Il s'agit d'un herbicide qui fait partie de la famille des urées substituées utilisé dans le désherbage des céréales, quantifié régulièrement dans les analyses des eaux superficielles : 21 % en moyenne sur la période 2008-2010. Il est également classé parmi les 20 molécules les plus contributrices à la QSA régionale.



Entre 2008 et 2010, la QSA du chlortoluron a augmenté de plus de 13 %.

L'Acétochlore :

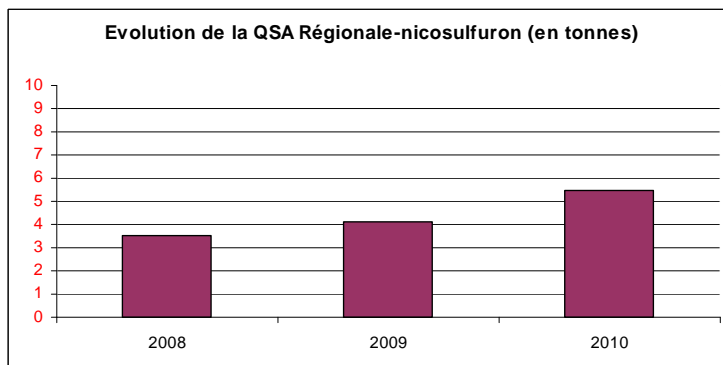
Il s'agit d'un herbicide qui fait partie de la famille des acétamides utilisé pour le désherbage du maïs. Il est quantifié régulièrement dans les eaux superficielles : environ 12% (en moyenne sur la période 2008-2010). Il est également classé dans les 10 premières molécules les plus contributrices à la QSA régionale.



Entre 2008 et 2010, sa QSA a baissé d'environ 5,6%. Cette baisse peut être expliquée par une anticipation de l'interdiction de cette molécule en 2013 et sa substitution par d'autres molécules telles que le mésotrione, S-métolachlore, le nicosulfuron...

Le nicosulfuron :

Il s'agit d'un herbicide qui fait partie de la famille des sulfonilurées utilisé pour le désherbage du maïs. Il est quantifié dans les analyses des eaux superficielles : environ 15% en moyenne sur la période 2008-2010. C'est une molécule peu pondéreuse qui participe peu à la QSA mais elle se classe parmi les 20 premières molécules contribuant au NODU (cf. note de suivi 2008-2009). Le schéma ci-joint n'est donc pas présenté à la même échelle que les autres.



Entre 2008 et 2010, la QSA du nicosulfuron a augmenté de plus de 56%. Cette augmentation peut s'expliquer par un effet de substitution.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'évolution de l'usage de ces cinq molécules :

- un changement de pratiques,
- un effet de substitution de certaines molécules par d'autres.

L'intégration des données 2011-2012 permettra de vérifier si ces tendances sont durables ou uniquement conjoncturelles.

III- le plan Ecophyto en Pays de la Loire : des actions pour accompagner le changement des pratiques

- Le suivi de l'utilisation des produits phytosanitaires se poursuit dans le cadre observatoire des achats des produits phytosanitaires en 2013-2014 : la collecte des données 2011-2012 et leur valorisation permettra de réaliser une étude sur trois périodes constituées de trois années glissantes pour atténuer l'effet des aléas conjoncturels.
- Le suivi patrimonial de la qualité des eaux superficielles au regard de leur pollution par les pesticides est assuré par un réseau de prélèvements et d'analyses constitué de 38 stations qui couvrent 27 cours d'eau. Une fiche qualité des eaux superficielles est éditée chaque année.
- Pour évaluer la pression des substances actives par parcelle et par territoire, l'indice de fréquence de traitement (IFT) est également suivi à travers des enquêtes sur les pratiques culturales effectuées par la DRAAF/SRISE. Cet indicateur est également suivi dans le cadre du réseau DEPHY Fermes pour évaluer sa progression pour différents systèmes de culture.

Type d'enquête	Réalisation	Mise à disposition des premiers résultats
Phyto-viti (données 2010).	Mai 2011	Au niveau national : 2 publications nationales en octobre 2012. Au niveau régional : mai 2013 (1 x 6 p).
Pratiques culturales grandes cultures (campagne 2010-2011).	Terminée en mars 2012	Au niveau national : plusieurs publications sont attendues entre juillet et décembre 2013. Au niveau régional : fin 2013 (2 pages pour chacune des cultures enquêtées dans la région, dès mise à disposition des données IFT définitives)
Phyto-fruits (campagne 2010-2011 pour la pomme et 2011-2012 pour les autres fruits)	Avril-mai 2013	Fin 2014
Pratiques culturales légumes (campagne 2013)	Février-mars 2014	Fin 2015
Pratiques culturales viticulture (campagne 2013)	Avril à juin 2014	Fin 2015
Phyto-grandes cultures (campagne 2013-2014)	Début 2015	Fin 2016

➤ S'agissant de la production et de la diffusion des références agricoles, la région Pays de la Loire bénéficie d'un important réseau DEPHY : 24 groupes représentant 230 fermes. Il s'agit d'un dispositif diversifié qui couvre les principales filières dans la région : grandes cultures, polyculture-élevage, viticulture, arboriculture et cultures légumières. Des outils de communication ont été mis en place pour coordonner et animer les réseaux de fermes : l'Echo phyto ligérien n° 1, 2 et 3, la mise en ligne de documents, la réalisation de panneaux DEPHY...

Entre janvier et septembre 2013, 30 actions de démonstration ont été conduites sur le terrain et ont rassemblé environ 700 participants, dont 500 agriculteurs. D'autres actions sont programmées en fin d'années.

Par ailleurs, cinq journées de démonstration ont été sélectionnées dans le cadre de l'opération nationale « les fermes Déphy vous ouvrent leurs portes ».

Dans le réseau EXPE DEPHY, 8 sites sont situés dans notre région. Toutes les filières y sont représentées.

➤ Dans le cadre du plan régional Ecophyto deux réunions techniques "bassins versants en lien avec le plan Ecophyto" ont eu lieu à Angers à Vertou en mai 2013. Ces réunions techniques avaient pour objectifs de faire le lien entre Ecophyto et les actions mises en oeuvre dans les bassins versants, de renforcer les liens entre les animateurs des bassins versants et les ingénieurs du réseau DEPHY et de présenter les outils développés dans le cadre du plan Ecophyto. Environ 35 personnes ont assisté à chacune des deux réunions.

➤ Début novembre 2013, près de 21000 Certiphyto ont été validés par la DRAAF dont 14600 pour le secteur agricole. La dynamique reste forte dans les secteurs soumis à l'agrément (conseil, vente-distribution, prestation de services) alors qu'elle se ralentit, chez les exploitants agricoles, après une dynamique exceptionnelle pendant la phase expérimentale.

Une information sur la réforme de l'agrément, l'avancement des dossiers et les difficultés rencontrées a été faite dans le cadre des instances Ecophyto (CROS, Comité de Pilotage Ecophyto et Agronomie...).

➤ Les espaces agricoles cultivés ainsi que les ZNA végétalisées des Pays de la Loire sont pratiquement tous « couverts » par les sept filières de la surveillance biologique du territoire (SBT). Le réseau compte 353 observateurs pour 1250 parcelles suivies et 170 bulletins de santé du végétal (BSV) publiés, chiffres relativement stables, révélateurs de la maturité du dispositif dans notre région. La participation des agriculteurs est en progression, surtout en ce qui concerne le piégeage.

Des efforts de communication très importants sont menés afin d'augmenter le nombre d'abonnés aux BSV (plus de 3300 abonnés).

En 2013, le réseau des 33 parcelles « biodiversité/effets non intentionnels » est complètement opérationnel.

➤ La charte jardinerie d'initiative bretonne « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » est adoptée par 3 bassins versants dès 2012 : le Layon Aubance, l'Erdre et l'Huisne avec respectivement 22, 12 et 8 jardineries signataires, prêtes pour développer le recours aux solutions alternatives aux produits phytosanitaires. En 2013, l'action s'est étendue aux bassins versants « Littoral nord » avec 13 jardineries et « l'Oudon » avec 23 jardineries. Ceci porte en 2013 à 85 le nombre total de jardineries impliquées.

➤ Parallèlement, de nombreuses actions de communication ont été mises en œuvre en zones agricoles : journées techniques, articles de presse, participation aux stands... En outre, des supports et des outils sont conçus pour assurer une meilleure diffusion des informations auprès des acteurs et des partenaires.

En résumé

Entre 2008 et 2010, la Quantité de Substances Actives utilisées en Pays de la Loire a connu une baisse de 8,6%. La prise de conscience de l'intérêt de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, le changement des pratiques, l'évolution dans le type de substances utilisées (substitution), les contextes régionaux climatique et parasitaire expliquent cette tendance à la baisse.

Néanmoins, l'intégration des données de ventes pour les années 2011 et 2012 dans le cadre de l'observatoire des achats permettra d'interpréter les données sur une période plus longue et d'atténuer l'effet des variations inter-annuelles liées aux conditions climatiques notamment par le recours aux moyennes glissantes. Cela sera d'autant plus important que les conditions climatiques 2011 et 2012 n'ont pas été aussi favorables qu'en 2010.

Il est donc important de poursuivre les efforts et mobiliser tous les acteurs régionaux afin de permettre un changement durable et généralisé des pratiques.

Lexique :

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne.
AMM : Autorisation de Mise sur le Marché.
BNVD : Base Nationale de Ventes-Distributeurs.
CRA : Chambre Régionale d'Agriculture.
CREPEPP : Conférence Régionale Ecophyto en Pluri-partenariats.
CROS : Comité Régional d'Orientation et de Suivi.
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
EAJ : Emploi Autorisé dans les Jardins.
FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles.
IFT : Indice de Fréquence de Traitement.
MAAF : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
NODU : Nombre de Doses Unités.
OAPP : Observatoire régional des Achats de Produits Phytosanitaires.
QSA : Quantité de Substances Actives.
SA : Substance Active.
SAU : Surface Agricole Utile.
SRAL : Service Régional de l'Alimentation.
SRISE : Service Régional d'Information Statistique et Economique.

Liens utiles :

Sur le plan Ecophyto national : <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>
Sur le plan Ecophyto en région : <http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/>
Sur la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>
Sur le suivi de la qualité des eaux superficielles : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>
Pour les références DEPHY : <http://agriculture.gouv.fr/Ecophytopic>
Pour l'abonnement aux bulletins de surveillance du végétal : <http://www.paysdelaloire.chambagri.fr/>
Pour les jardiniers amateurs : <http://www.jardiner-autrement.fr/>

Contact :

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Pays de la Loire
Service Régional de l'Alimentation-10 Rue le Nôtre CS 74414 - 49044 Angers Cedex 01
Tél. : 02 41 72 32 32

Sources de données :

MAAF : pour la conjoncture nationale et les tendances d'utilisation des produits phytosanitaires.
DRAAF-SRAL Pays de la Loire et les pilotes des différentes actions : pour le plan Ecophyto en région.
DRAAF-SRAL et CRA Pays de la Loire : pour la pression parasitaire et le contexte climatique.
DRAAF-SRISE Pays de la Loire : pour le contexte économique et l'évolution de l'assolement.
DREAL et FREDON Pays de la Loire pour l'évolution des substances actives dans les eaux superficielles.
DRAAF-SRAL, DREAL et AELB pour les données de la base de données OAPP.
Météo France : pour les données climatiques.
Ce document est disponible sur le site de la DRAAF Pays de la Loire : <http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/>

Rédaction : DRAAF-SRAL Pays de la Loire avec la contribution des partenaires régionaux associés à la démarche Ecophyto. Novembre 2013.